

Adresse postale : BP 201
11202 LEZIGNAN-CORBIERES CEDEX
Tél. 04 68 27 03 35
Fax 04 68 27 04 54

COMPTE RENDU

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNI EN URGENCE

DU MERCREDI 20 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept et le vingt décembre à 19 H 15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois convoqués en urgence, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le Foyer Municipal à CAMPLONG D'AUDE, sous la présidence de Monsieur Michel MAÏQUE, Président.

Claudine ASTRUC a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : (63)

ALBAS	Jean-Claude MONTLAUR
ALBIERES	Jacques VILLEFRANQUE
ARGENS MINERVOIS	Gérard GARCIA
BOUISSE	Francis BARON
BOUTENAC	Alain MAILHAC - Sylvie RAYNAUD
CAMPLONG D'AUDE	Serge LEPINE
CANET D'AUDE	André HERNANDEZ - Régine CABROL
CASCATEL DES CORBIERES	Didier CASATO
CONILHAC CORBIERES	Serge BRUNEL - René GRAUBY
COUSTOUGE	Gabriel SEGUI
DAVEJEAN	Guy JOUIN
DERNACUEILLETTE	Claude CROS
ESCALES	Henry SCHENATO
FABREZAN	Isabelle GEA
FELINES TERMENES	Jean-Marie SAURY
FERRALS LES CORBIERES	Gérard BARTHEZ
FONTCOUVERTE	Robert FORTE
JONQUIERES	Richard AMIGUES
LAGRASSE	René ORTEGA
LANET	Jean-Marie GALINIÉ
LAROQUE DE FA	Claudine ASTRUC
LEZIGNAN CORBIÈRES	Michel MAÏQUE - Jules ESCARE - Marie-Régine VAISSIERE - René FREMY - Brigitte BRIOLE - Thierry DENARD - Christiane TIBIE - Rémi PENAVAIRES - Marc TERPIN - Gérard LATORRE - Bernard SERGENT - Marie-Claude MARTINEZ Jean-Pierre PIGASSOU - Nicole BOUSQUET - Jean TARBOURIECH - Marie-José TOURNIER.
LUC SUR ORBIEU	Gilles MESSEGUER
MASSAC	André BARTHES
MONTBRUN DES CORBIERES	Claude BOUTET
MONTSERET	Jean-Luc JALABERT
MOUTHOMET	Alain TALOUR

MOUX	Dominique FARAIL
ORNAISONS	Gilles CASTY
PALAIRAC	Michel RZEPECKI
PARAZA	Emile DELPY
QUINTILLAN	André CONTRERAS
RIBAUTE	Michel BISCANS
ROQUECOURBE MINERVOIS	Corinne GIACOMETTI
ROUBIA	Guy PENAVALAIRE
SAINT COUAT D'AUDE	Giovanni SANNO
SAINT LAURENT DE LA Crisse	Patrick FARRAS
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Roland QUINCEY
SALZA	Redha MENNAD
TALAIRAN	Jacqueline DUCHEZ
TERMES	Hervé BARO
THEZAN DES CORBIERES	Patrick DAPOT
TOURNISSAN	Marilyse RIVIERE
TOUROUZELLE	Brice RUFAS
VIGNEVIEILLE	Joëlle MUNSCH

Étaient absents les représentants des Communes de : (30)

AURIAC (Jean SIMON) - CANET D'AUDE (Frédéric HERNANDEZ) - CASTELNAU D'AUDE (Raymond BRU) - CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI - Angel FABRIS) - FABREZAN (Fabien BOUAMRIOU) - FERRALS LES CORBIERES (Sabine BANCO) – HOMPS (Anne ALRANG – Béatrice BORT) - LAIRIERE (Francis VERNEDE) - LEZIGNAN CORBIÈRES (Sébastien DELEIGNE Christel DA CONCEICAO - Valérie DUMONTET - Béatrice ARNAUD – Maximilien FAIVRE - Tiffanie RINAUDO – Grégory CALVERA - Didier GRANAT- Marie-Hélène BONNEVIE - Françoise BAROUSSE) - LUC SUR ORBIEU (Catherine LAFFONT) – MONTJOI (Jessica BOSCH) - MOUX (René MAZET) ORNAISONS (Nicole AUTHIER) - PARAZA (Georges VERGNES) - SAINT ANDRE DE ROQUELONGUE (Jean-Michel FOLCH - Myriam MIQUEL) - SAINT LAURENT DE LA Crisse (Xavier DE VOLONTAT) - SAINT MARTIN DES PUITTS (Marie-Antoinette RIVIERE) - VILLEROUGE TERMENES (Philippe BRULÉ)

Procurations : (9)

Raymond BRU, CASTELNAU D'AUDE, à Alain MAILHAC
Jean-Claude MORASSUTTI, CRUSCADES, à Jean-Luc JALABERT
Fabien BOUAMRIOU, FABREZAN, à Isabelle GEA
Françoise BAROUSSE, LEZIGNAN CORBIERES, à Michel MAÏQUE
Catherine LAFFONT, LUC SUR ORBIEU, à Gilles MESSEGUER
René MAZET, MOUX, à Dominique FARAIL
Nicole AUTHIER, ORNAISONS, à Gilles CASTY -
Georges VERGNES, PARAZA, à Emile DELPY
Philippe BRULÉ, VILLEROUGE TERMENES, à Hervé BARO

Le quorum étant atteint, l'ordre du jour est examiné.

1- APPROBATION DU CARACTERE D'URGENCE DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, LE MERCREDI 20 DECEMBRE 2017 A 19H15

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-12 et L.5211-1 ;

VU le projet de document de référence territorial pour l'éolien proposé par le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières et Fenouillèdes lors de son Comité Syndical du 12 décembre 2017 ;

Considérant la nécessité d'acter la position de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois sur le projet de document de référence territorial pour l'éolien proposé par le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières et Fenouillèdes ;

Sur proposition du Président,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 0 voix CONTRE 0 ABSENTION 72 voix POUR

RECONNAIT le caractère d'urgence lié à la nécessité pour le Conseil Communautaire d'émettre un avis sur le projet de document de référence pour l'éolien proposé par le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières et Fenouillèdes ;

APPROUVE la convocation en urgence du Conseil Communautaire le mercredi 20 décembre 2017 à 19h15.

2 – AVIS SUR LE PROJET DE DOCUMENT DE REFERENCE TERRITORIAL POUR L'EOLIEN PROPOSE PAR LE PARC NATUREL REGIONAL CORBIERES FENOUILLEDES

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le projet de document de référence territorial pour l'éolien proposé par le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières et Fenouillèdes lors de son comité syndical du 12 décembre 2017 ;

Considérant la nécessité d'acter la position de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois sur le projet de document de référence territorial pour l'éolien proposé par le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières et Fenouillèdes ;

Sur proposition du Président, après un large débat,

Le Conseil Communautaire, Oui l'exposé, Après en avoir délibéré,

Par : 23 voix CONTRE 12 voix POUR

EMET un avis défavorable sur le projet de document de référence territorial pour l'éolien proposé par le Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional Corbières et Fenouillèdes lors de son Comité Syndical du 12 décembre 2017.

La séance est levée à 20 H 30.